

Séance du 7 juin 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque – Action culturelle pour publics empêchés et éloignés – Demande de subvention au Centre National du Livre (CNL).

La Médiathèque par son service « hors-les-murs » développe des services de proximité pour des publics dits « empêchés » : résidents de maisons de retraites, enfants de crèches, personnes ne pouvant se déplacer bénéficiant du portage à domicile, détenus de la maison d'arrêt, familles des quartiers du Polo et de la Citadelle, desservis par la minithèque.

Le Centre National du Livre (CNL) a mis en place en 2015 un dispositif d'aide visant à accompagner les projets développés par les bibliothèques en faveur de publics empêchés pour leur permettre de bénéficier d'un égal accès au livre et à la lecture.

Aussi la Médiathèque souhaite renouveler les collections de la bibliothèque de la maison d'arrêt, actualiser les collections en gros caractères et livres-lus pour développer ses actions en maisons de retraite, et acquérir une tablette numérique pour accompagner, dans leurs recherches d'informations, les personnes bénéficiant du portage à domicile.

En outre, le soutien financier du CNL prend en compte la rémunération d'intervenants. La médiathèque fera donc appel à des professionnels en juillet pour l'opération « Lire en short », fête du livre pour la jeunesse, initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication, où seront proposées des animations à destination des jeunes, de la petite enfance à l'adolescence. D'autres prestataires interviendront également auprès des résidents en maisons de retraite ou EHPAD, lors de la Semaine bleue en octobre.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la demande de soutien au CNL pour des acquisitions de livres et de matériel et pour des prestations d'interventions d'artistes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour un montant au taux le plus élevé auprès du CNL pour un montant d'opération estimé à 5 300 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.